

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI

PREVOYANCE

DIRECTION GENERALE

ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA FONCTION

PUBLIQUE

62/1218 du 23/12/1982DI.31

/) SECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.SRD.

Considérant comme démissionnaire
Monsieur BIYAMOU J. André, Professeur
Certifié de 2° échelon des Services
Sociaux (Enseignement).--

LE ... CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/PA du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64-165/EP-BE du 22.5.64 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République
populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62-120/MP du 9.5.62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/PA du 5.7.62 fixant les
catégories et échelons des cadres créés par la loi 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 71-170 du 31.12.71 abrogeant et
remplaçant le décret n° 62-196/EP du 5.7.62
fixant les échelons et indices des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 78-15 du 1.1.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-61 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-010 du 26.1.81 au décret
n° 80-61 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 1912/MJT-DGT-JCGFCE du 18.4.74,
portant intégration et nomination de Messieurs SAMBA Philippe
et BIYAMOU André, dans les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie II des Services Sociaux (Enseignement) en ce qui concer-
ne Monsieur BIYAMOU André ;
(/u l'arrêté n° 2408/MJT-SGFFI-MF du 12.7.74, pla-
çant Monsieur BIYAMOU André, en position de disponibilité ;
(/u l'Ordonnance n° 38-70 du 7.9.70, relative à la
discipline des fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
(/u la lettre n° 779 du 12.6.81, du Directeur du
Personnel des Affaires Administratives (D.P.A.) Brazzaville,
transmettant la notice de l'intéressé ;
(/u l'attestation de Cessation de Service n°144/L.E.P.L du 25 -
Juillet 1981, du Préfet du Lycée Emory Patrice LUMUMBA à B/ville.

SECRETE :

.../...

